



Compte-Rendu
des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard
séance du 11/03/2025

Date de la convocation
26/02/2025

Date d'affichage

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 14
En exercice : 11
Votants : 13

L' an deux mil vingt-cinq et le onze Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme DANGEL Virginie, Mme LE BOT-PIQUET Charlotte, M. BOULAIS Jacques, M. THOMAS David, Mme MAUDET Vanessa, Mme GUYOT Lydia, Mme RIO Sabrina, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal.

Absents : M. RENAUD Ludovic

Excusés : M. EMERAUD Laurent a donné procuration à M. LE BIGAUD Pascal, M. KERAUDY Baudouin a donné procuration à Mme LE BOT-PIQUET Charlotte.

M. LE BIGAUD Pascal a été élu secrétaire de séance.

SOMMAIRE

- réf : 2025-03-001 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) - Budget 01000
Commune
- réf : 2025-03-002 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget 01003
Assainissement
- réf : 2025-03-003 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget 01001
Lotissement de la Fontaine
- réf : 2025-03-004 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Lotissement du Chateau
d'eau
- réf : 2025-03-005 - Affectation de résultat du service assainissement 2024 - 01 003
- réf : 2025-03-006 - Vote des taux d'imposition 2025
- réf : 2025-03-007 - Vote du budget primitif 2025 - 01000 Commune
- réf : 2025-03-008 - Vote du budget primitif 2025 - 01003 Assainissement
- réf : 2025-03-009 - Vote du budget primitif 2025 - 01001 Lotissement de la Fontaine
- réf : 2025-03-010 - Vote du budget primitif 2025 - 01002 Lotissement du Chateau d'eau
- réf : 2025-03-011 - Vote des subventions 2025
- réf : 2025-03-012 - Participation 2025 aux écoles
- réf : 2025-03-013 - Convention financière entre OBC et ses communes membres concernant
l'élaboration du schéma directeur d'assainissement
- réf : 2025-03-014 - Achat terrain Consorts LAMBLIN
- réf : 2025-03-015 - Achat de terrain M JUTEL
- réf : 2025-03-016 - Assainissement - tarifs 2025
- réf : 2025-03-017 - Divers

réf : 2025-03-001 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) - Budget 01000 Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de SAINT GUYOMARD ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de SAINT GUYOMARD

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pendant l'absence de M. le Maire, Mme Virginie DANGEL a été nommée Présidente de la séance.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Maire,

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-002 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget 01003 Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du service assainissement de SAINT GUYOMARD ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du service assainissement de SAINT GUYOMARD

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pendant l'absence de M. le Maire, Mme Virginie DANGEL a été nommée Présidente de la séance.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-003 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget 01001 Lotissement de la Fontaine

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement de la Fontaine ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement de la Fontaine

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pendant l'absence de M. le Maire, Mme Virginie DANGEL a été nommée Présidente de la séance.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-004 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Lotissement du Chateau d'eau

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement du Chateau d'eau;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Lotissement du Chateau d'eau.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pendant l'absence de M. le Maire, Mme Virginie DANGEL a été nommée Présidente de la séance.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-005 - Affectation de résultat du service assainissement 2024 - 01 003

Le Conseil Municipal de SAINT GUYOMARD

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 du service Assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2023 | VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CFU 2024 (-1068) | RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 | RESTES A REALISER 2024 Dépenses - Recettes | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATI ON DE RESULTAT |
|--------|---------------------|--|--------------------------------|---|-----------------------------------|--|
| INVEST | - 5 050.21 € | | 417.34 € | | 0,00 € | - 4 632.87 € |
| FONCT | 91 941.21€ | 0,00 € | 8 508.45 € | | | 100 119.66 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 | 100 119.66 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 4 632.87 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 95 486.79 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 4 632.87 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 | 0.00 € |
| Déficit à reporter (ligne 002) | |

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-006 - Vote des taux d'imposition 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants : • 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales, • 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – de conserver les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 soit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 38.60 %

Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 73.01 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale 16.00 %

Taxe d'habitation sur les logements vacants : 16.00 %.

2 – d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-007 - Vote du budget primitif 2025 - 01000 Commune

Monsieur le Maire présente les différents chapitres en section de fonctionnement et des différentes opérations en section d'investissement du budget communal.

Le budget primitif est équilibré :

- en section de fonctionnement : 1 300 000 Euros

- en section d'investissement : 900 000 Euros

Puis il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2025 du budget communal qui est voté au niveau des chapitres en fonctionnement et au niveau des opérations en investissement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-008 - Vote du budget primitif 2025 - 01003 Assainissement

Monsieur le Maire présente les différents chapitres en section de fonctionnement et des différentes opérations en section d'investissement du service assainissement.

Le budget primitif est équilibré :

- en section de fonctionnement : 178 000 Euros

- en section d'investissement : 451 000 Euros

Puis il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2025 du service assainissement qui est voté au niveau des chapitres en fonctionnement et au niveau des opérations en investissement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-009 - Vote du budget primitif 2025 - 01001 Lotissement de la Fontaine

Monsieur le Maire présente les différents chapitres en section de fonctionnement et des différentes opérations en section d'investissement du Lotissement de la Fontaine.

Le budget primitif est équilibré :

- en section de fonctionnement : 700 000 Euros
- en section d'investissement : 760 000 Euros

Puis il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2025 du Lotissement de la Fontaine qui est voté au niveau des chapitres en fonctionnement et au niveau des opérations en investissement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-010 - Vote du budget primitif 2025 - 01002 Lotissement du Chateau d'eau

Monsieur le Maire présente les différents chapitres en section de fonctionnement et des différentes opérations en section d'investissement du Lotissement du Chateau d'eau.

Le budget primitif est équilibré :

- en section de fonctionnement : 150 000 Euros
- en section d'investissement : 207 000 Euros

Puis il demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2025 du Lotissement du Chateau d'eau qui est voté au niveau des chapitres en fonctionnement et au niveau des opérations en investissement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-011 - Vote des subventions 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les propositions de subventions établies par la commission de finances.

| | |
|---|---------|
| AMICALE LAIQUE - La belle école | 305 € |
| APEL - Ecole Ste Marguerite | 305 € |
| AEP - Ecole Ste Marguerite | 305 € |
| FOOT - Les chevaliers de St Maurice | 1 500 € |
| Les anciens combattants | 305 € |
| La chasse | 305 € |
| Lutte contre les ragondins (versée à la chasse) | 450 € |
| Club des Menhirs | 305 € |
| Détente Loisirs et Culture | 305 € |
| Rénovation de la Chapelle St Maurice | 305 € |
| Club des échecs "La dame blanche" | 305 € |
| Club des supporters | 305 € |
| Jumelage d'amitiés | 305 € |
| Jumelage d'amitiés - Accueil alsaciens (exceptionnel) | 1 000 € |
| Les boules bretonnes de Saint Guyomard | 305 € |
| Banque alimentaire | 150 € |
| Association des donateurs de sang de Malestroit | 80 € |
| Les restaurants du coeur | 150 € |
| Union des sapeurs pompiers du Morbihan | 100 € |
| ADAPEI Papillons blancs | 100 € |

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de la commission de finances.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-012 - Participation 2025 aux écoles

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les propositions de la commission de finances. Il précise que le montant calculé pour l'école Saint Marguerite correspond au coût d'un élève scolarisé dans l'école publique de la commune (réf. Art. L.442-5 du code de l'éducation).

Le conseil municipal, après discussion et délibération, décide de verser pour 2025 la somme de :

- 1 450.00 € € par an pour un enfant en classe maternelle à l'OGEC de l'école Sainte Marguerite,
- 470.00 € par an pour un enfant en classe élémentaire à l'OGEC de l'école Sainte Marguerite. Cette somme sera versée trimestriellement au vu de la liste arrêtée des élèves présents.
- 100 € par enfant pour fourniture scolaire des enfants de l'école publique
- 30 € par enfant de subvention extrascolaire pour les 2 écoles
- de prendre en charge le transport piscine pour les 2 écoles.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-013 - Convention financière entre OBC et ses communes membres concernant l'élaboration du schéma directeur d'assainissement

Le schéma directeur intercommunal sur l'assainissement collectif (SDAC) et l'étude de transfert, études lancées par De L'Oust à Brocéliande Communauté, seront des outils essentiels à la décision dans la perspective du transfert de la compétence «Assainissement collectif» en 2025.

La communauté de communes a proposé aux élus de prendre en charge ces deux études avec une répartition équilibrée en fonction d'une part, de l'état de la connaissance du patrimoine et des services dans chaque commune, et d'autre part, du nombre d'abonnés par commune.

Il est proposé au conseil municipal de s'acquitter sur deux années (2024 et 2025) d'une contribution relative au schéma directeur et à l'étude de transfert de compétence. La contribution s'élève à 3 363.04€ pour 2024. La commune recevra un titre d'un montant identique en 2025, soit un total de 6 726.08€.

M. Le Maire est chargée d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal :

- Autoriser M. le maire à signer la convention financière entre OBC et ses communes membres concernant l'élaboration du schéma directeur d'assainissement.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-014 - Achat terrain Consorts LAMBLIN

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle ZB 127 de 1 290 m² aux Consorts LAMBLIN à 10 € le m². Cette parcelle est un emplacement réservé du PLU qui donne un accès au futur Lotissement du Château d'eau.

Après discussion et délibération, à l'unanimité le conseil :

- émet un avis favorable sur l'acquisition de cette parcelle à 10 € le m² et la prise en charge des frais notariés ;
- donne procuration à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-015 - Achat de terrain M JUTEL

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une proposition d'acquisition d'une partie d'une parcelle à la Croix Neuve afin d'élargir la route. Le document d'arpentage est en cours ; l'acquisition de cette bande se trouve dans l'alignement de la route, soit environ 200 m².

Il propose l'acquisition de ce terrain à 10 € le m².

Après discussion et délibération, à l'unanimité le conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'acquisition de cette bande de terrain d'environ 200 m² à 10 € le m²;
- décide de prendre en charge les frais afférents à cette acquisition (frais d'arpentage, de notaire...)
- donne procuration à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-016 - Assainissement - tarifs 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les tarifs assainissement pour 2025.

Conformément à la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M49 concernant les services d'eau et d'assainissement, la règle est celle de l'équilibre des services par les seules redevances des usagers.

Les tarifs 2024 sont les suivants :

- Abonnement : 50.00 €
- m³ consommé : 1.60 €.

Après discussion et délibération, il est proposé aux membres du conseil municipal d'appliquer les tarifs de 2025 à :

- 50.00 € l'abonnement et
- 1.60 € le m³ consommé.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2025-03-017 - Divers

- Participation financière pour le Pont de la Ville Moizo

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau d'études demande une participation financière de 8 000.00 € entre les communes de Sérent et de Saint Guyomard. Après discussion, il a été accepté la participation de 4 000.00 € pour chaque commune.

La commune de Sérent paiera la totalité et demandera le remboursement à la commune de Saint Guyomard.

- Demande de jeux de boules complémentaires

Madame DANGEL Virginie a été invitée à l'assemblée générale de l'association "Les boules bretonnes de Saint Guyomard". Ils sollicitent de la part de la mairie la confection de 4 jeux de boules supplémentaires. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la confection de 4 jeux de boules complémentaires. Trois devis seront demandés et l'emplacement sera déterminé avec l'association.

- Demande d'achat de terrain pour la construction d'une micro crèche pour 12 enfants.

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un particulier pour une acquisition de terrain pour la construction d'une micro crèche.

Avant de prendre une décision, le conseil municipal souhaite :

- * connaître si une étude de marché a été faite et par conséquent en connaître le résultat,
- * demander un retour auprès du service petite enfance de l'OBC,
- * que ce projet soit présenté à la prochaine réunion de conseil

- Arrivée des alsaciens les 8 - 9 - 10 et 11 Mai

Une cérémonie se déroulera devant la mairie avec échange de médailles ou de drapeaux. Pendant cette période, l'association de jumelage prendra en charge une bonne partie des dépenses, c'est pour cette raison qu'elle demande une subvention exceptionnelle cette année.

- Demande d' ATSEM à mi-temps

Le conseil municipal n'est pas favorable à la demande d'une ATSEM à mi-temps à la Belle Ecole pour les raisons suivantes :

* effectif en baisse

* augmentation du coût de fonctionnement d'un élève.

- Travaux foot

Il convient de prévoir le sablage et les travaux des terrains de foot.

Le problème d'éclairage n'est toujours pas réglé.

- Animation cirque

L'école privée prévoit un projet cirque d'une semaine du 30 juin au 04 juillet. Le cirque RITZ demande à rester une semaine supplémentaire sur le terrain. Le spectacle est prévu le vendredi soir mixé avec la kermesse. Pour la sécurité de tous, il est demandé de barrer la route.

- Il est proposé un sens unique dans la rue de la Gras.

- Il est prévu le nettoyage et la vitrification du parquet de la maison des associations. La deuxième quinzaine de Juillet est bloquée pour ces travaux.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu: